Image not found or type unknown

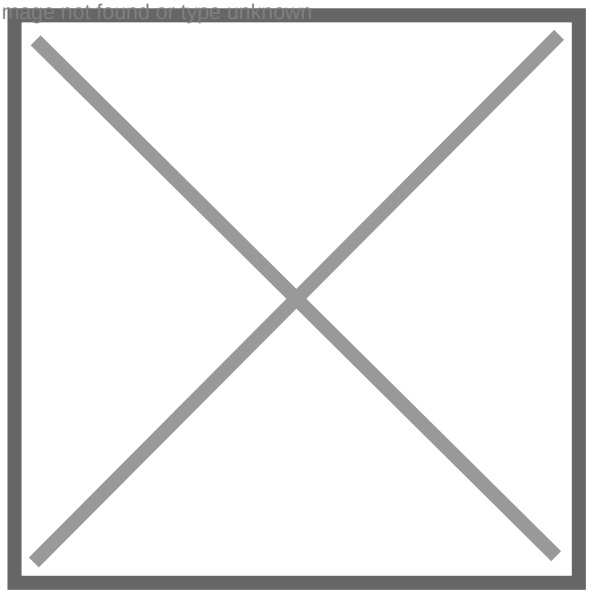

Arriere de pension alimentaire

Par **melisse**, le **30/04/2009** à **14:46**

Bonjour,je suis separee du pere de ma fille, qui a 15 ans aujourdhui,depuis l annee 2000.depuis j ai refais ma vie et j ai eu des jumeaux ,qui ont maintenant 6 ans.
le probleme se pose avec le pere de ma grande , en 9 ans il ne ma jamais donne de pension alimentaire,aujourdhui ma fille de 15 ans a voulue aller vivre chez son pere et a ecrie au juge pour cela.j ai donc voulue ne pas etre en conflit avec ma fille et je l ai amenee chez son pere hier;mais avant cela je m etais enfin decide a e traduire en justice pour qu il me verse enfin une pension,et a partir du jour ou il a recu la date du tribunal(18 mai prochain),il a demande la garde de ma fille ainsi qu une pension alimentaire de 150 euros.Quel culos! ma question est la suivante:est ce que e peux lui demander l arriere de pensions alimentaires qu il ne ma jamais verse en 9 ans? et est ce que lui obtiendra de la justice le droit que moi je lui en verse une pour ma fille qui habite maintenant avec lui eant donne que lui n a jamais voulu me donner une pension pendant 9 ans quand ma fille etait sous mon toit? jesuis vraiment desesperee et j attend avec impatience une reponse e votre part.merci d avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés